

Un tremplin vers demain

LIVRET D'ACCUEIL



accompagnement

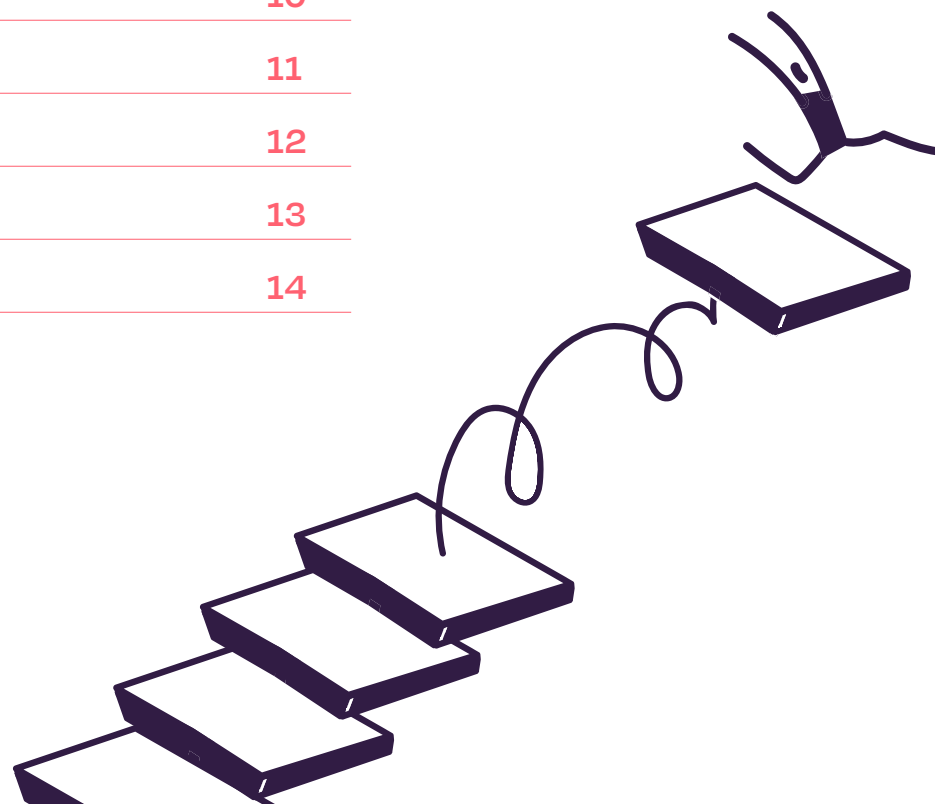
gratuit

commerce

alternance

Sommaire

Qui sommes-nous ?	3
Le fonctionnement de l'apprentissage	4
La formation TP employé commercial	7
La démarche qualité Reroll	8
Apprendre autrement, pour devenir un pro	9
Comment se déroule la formation chez REROLL ?	10
Charte informatique	11
Règlement intérieur	12
Droit à l'image et autorisation d'utilisation	13
Aides et services	14



Qui sommes-nous ?

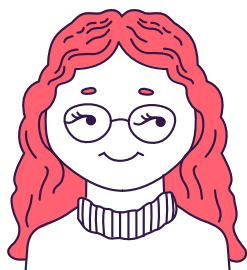
Bienvenue chez REROLL, un Centre de Formation des Apprentis nouvelle génération, conçu pour répondre aux besoins d'un monde en pleine évolution.

Notre mission est simple : offrir une formation accessible, flexible et connectée à la réalité des entreprises. Notre modèle 100 % à distance permet à nos apprenants de se former sans contrainte géographique, tout en développant leurs compétences en entreprise grâce à l'alternance.

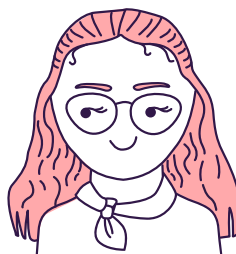
Chez REROLL, nous savons que chaque parcours est unique. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur l'accompagnement individualisé, une plateforme accessible n'importe où, n'importe quand, et une pédagogie concrète et interactive.

Rejoindre REROLL, c'est choisir une formation moderne, pragmatique et ancrée dans le monde du travail. Nous sommes là pour vous accompagner à chaque étape de votre parcours et vous donner toutes les clés pour réussir.

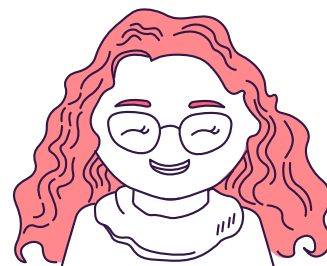
Pour nous contacter



Morgane Dabrowski
Directrice
morgane.dabrowski@reroll-formations.com



Sibylle Debain
Responsable pédagogique
Référente mobilité
sibylle.debain@reroll-formations.com



Audrey Haberland
Chargée de suivi-
Référente handicap
audrey.haberland@reroll-formations.com

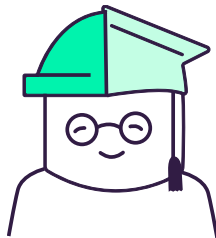
*Bienvenue dans
l'aventure REROLL !*

Le fonctionnement de l'apprentissage

L'apprentissage est un dispositif de formation en alternance qui permet d'acquérir une qualification tout en travaillant en entreprise. Il repose sur un contrat de travail spécifique, **le contrat d'apprentissage**. Chez REROLL, la durée de ce contrat est d'un an.

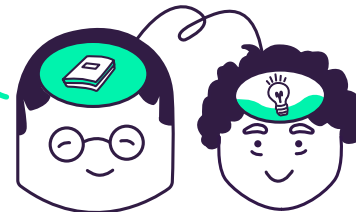


Le CFA dispense la formation théorique et accompagne l'apprenti tout au long de son parcours, en lien avec l'entreprise. Son objectif est de garantir la réussite de l'apprenti en lui fournissant les savoirs et les outils nécessaires pour obtenir sa certification.



L'apprenti, qu'il soit en apprentissage classique ou en CDI-Apprentissage est un salarié à part entière. Il partage son temps entre l'entreprise, où il met en pratique ses compétences, et sa formation, où il suit des enseignements complémentaires. Il doit être assidu, impliqué et respecter les règles de son entreprise comme tout autre employé.

Les rôles de chacun



L'employeur s'engage à former l'apprenti en lui confiant des missions adaptées à son parcours et en le guidant dans son évolution professionnelle. Il bénéficie d'aides financières pour l'embauche d'un apprenti et joue un rôle clé dans sa montée en compétences.

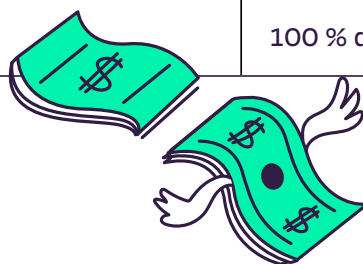
La rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit un salaire calculé en pourcentage du SMIC ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) si ce dernier est plus favorable.

Pour une première année de contrat la rémunération est la suivante :

Age	% du SMIC ou du SMC* (1801,80€ brut)
Moins de 18 ans	27 % du SMIC
De 18 à 20 ans	43 % du SMIC
De 21 à 25 ans	53 % du SMIC ou du SMC*
26 ans et plus	100 % du SMIC ou du SMC*

*Salaire Minimum Conventionnel



Dans le cadre du CDI-Apprentissage, le salarié **conserve son salaire habituel**. Contrairement au contrat d'apprentissage classique, il n'est pas rémunéré selon un pourcentage du SMIC, mais continue de percevoir son **salaire de CDI** pendant toute la durée de la formation.

Un fonctionnement souple et intégré à l'entreprise

Chez REROLL, la formation en apprentissage se déroule 100 % en entreprise, sans jours fixes en centre de formation. L'apprenti est présent à temps plein dans sa structure d'accueil, comme tout salarié. La formation théorique se fait à distance, directement sur ordinateur, tablette ou mobile, via notre plateforme en ligne.

C'est l'employeur qui organise, avec l'apprenti, des temps dédiés pour lui permettre de suivre sa formation chaque semaine. Cette organisation est libre et souple : l'apprenti peut répartir ses modules au fil des jours, s'y consacrer sur une demi-journée, ou encore y consacrer un créneau fixe selon les besoins de l'entreprise.

La flexibilité, c'est notre force, mais elle demande aussi de l'engagement ! Pour que ce modèle fonctionne, chacun doit jouer le jeu : les modules doivent être réalisés et les devoirs rendus chaque semaine. C'est grâce à cette rigueur que l'apprentissage reste efficace, et que vous progressez vers votre certification : **à votre rythme, mais avec sérieux.**

Les droits et devoirs des apprentis

L'apprentissage repose sur un équilibre entre formation et travail en entreprise. En tant qu'apprenti, vous avez des droits, mais aussi des devoirs envers votre employeur et votre centre de formation.

Vos devoirs

ÊTRE RESPECTUEUX

Respecter les règles et horaires de votre entreprise.

ÊTRE ASSIDU

Suivre avec assiduité la formation, y compris vous présenter à l'examen final, et respecter le règlement du CFA.

ÊTRE PONCTUEL

Transmettre les documents en lien avec votre formation à votre CFA et/ou à votre entreprise.

AVOIR UN BON COMPORTEMENT

Adopter un comportement professionnel en entreprise comme en formation.

Vos droits



VOTRE TEMPS DE FORMATION

Votre temps de formation est comptabilisé comme du temps de travail. Cela signifie qu'il doit être pris sur vos heures de travail, et non en dehors. Il peut être aménagé en fonction des besoins de l'entreprise, par exemple pendant des périodes plus calmes.



VOS CONGÉS SUPPLÉMENTAIRES

En vue de votre examen, la loi vous accorde **5 jours de congés supplémentaires** pour vous y préparer. Ces jours sont rémunérés et doivent être pris dans le mois qui précède l'examen.



VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

Vous bénéficiez des mêmes conditions de travail que les autres salariés, notamment en matière de sécurité et de respect du Code du travail. En cas de litige avec votre employeur, le premier réflexe est de prévenir le CFA. Vous pouvez saisir le médiateur de l'apprentissage afin de trouver une solution amiable.



VOTRE CARTE DES MÉTIERS

Une Carte des Métiers vous est délivrée, donnant accès à des avantages pour les activités culturelles et de loisirs.





VOS CONGÉS PAYÉS

Vous avez droit aux congés payés comme tout salarié, soit **5 semaines par an**.

La formation TP* Employé Commercial

*Titre professionnel

Pour contribuer à l'attractivité de l'unité marchande et satisfaire la demande, l'employé commercial met les produits à disposition des clients. Il les accueille avec attention et répond à leur demande afin de s'assurer de leur satisfaction et renforcer leur fidélisation.

-  **Durée :** 1 an
-  **Type de contrat :** Contrat d'apprentissage
-  **Modalité de formation :** à distance
-  **Coût :** 100% financée, aucun frais pour l'apprenti
-  Formation accessible aux personnes en situation de handicap

2

Accueillir les clients et répondre à leur demande dans un environnement omnicanal



Contribuer à l'amélioration de l'expérience d'achat



Accueillir, renseigner et servir les clients

Modalités d'évaluation : contrôle continu en cours d'année, examen final (épreuve orale)

1

Mettre à disposition des clients les produits de l'unité marchande dans un environnement omnicanal



Traiter les commandes de produits de clients



Assurer la présentation marchande des produits



Contribuer à la gestion et optimiser les stocks

Approvisionner l'unité marchande



Tenir un poste de caisse et superviser les caisses libre-service

Métiers et perspectives de carrière : employé commercial ; équipier de commerce ; employé polyvalent de libre-service ; employé de rayon non-alimentaire ; équipier polyvalent...

Poursuite d'études : Titre professionnel Conseiller de Vente ; Titre professionnel Conseiller Commercial ; Titre professionnel Assistant Manager d'Unité Marchande

La démarche qualité Reroll

Nos actions pour garantir la réussite des apprentis

1

ENTRETIENS DE SÉLECTION

Évaluer la pertinence du profil et son éligibilité à la formation.

2

ENTRETIEN PRÉALABLE AVEC L'ENTREPRISE

Confirmer que l'entreprise est adaptée à l'apprentissage.

3

TESTS PSYCHO-STANDARDISÉS

(Inventaire de personnalité de Bochum)

Identifier les soft skills et les aptitudes des candidats afin d'adapter au mieux notre accompagnement.

4

ENTRETIENS INDIVIDUALISÉS EN COURS D'ANNÉE

Suivre la progression des apprenants avec des échanges réguliers et améliorer notre dispositif. En cas de besoin, les apprenants peuvent bénéficier de consultations psychologiques professionnelles et individuelles.

5

VISITES EN ENTREPRISE

Vérifier que l'apprentissage se déroule dans de bonnes conditions et faciliter le dialogue entre l'apprenti et l'employeur.

6

PRÉPARATION À L'EXAMEN

Accompagner les apprentis dans la constitution de leur dossier pour aborder sereinement le passage de l'examen final.

7

SONDAGE À CHAUD EN FIN DE FORMATION

Recueillir les retours des apprenants afin d'évaluer la qualité du parcours et identifier des axes d'amélioration.

8

SONDAGE À FROID, 6 MOIS APRÈS LA FORMATION

Mesurer l'impact de la formation sur l'insertion professionnelle.

Nos principes pédagogiques reposent sur trois piliers essentiels :

Notre méthode

Apprendre autrement, pour devenir un pro

Chez REROLL, nous avons conçu **une méthode de formation efficace, moderne et concrète**, pour permettre à chaque apprenant de monter en compétences rapidement et durablement.

Notre ambition : faire de chaque apprenant un professionnel autonome, compétent et confiant.

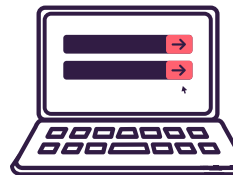
L'ALTERNANCE AU CŒUR DU PARCOURS

Nous sommes convaincus que l'on apprend mieux en pratiquant. C'est pourquoi l'apprentissage en entreprise est au centre de notre méthode. L'objectif : **devenir rapidement autonome et professionnel** dans son métier, en lien direct avec les réalités du terrain.



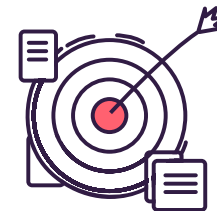
UNE FORMATION 100 % EN LIGNE, ACCESSIBLE PARTOUT

Tous les contenus théoriques sont disponibles sur une plateforme numérique, accessible via **ordinateur, tablette ou mobile**, avec ou sans connexion internet. Cela permet à chacun de se former **à son rythme**, selon ses disponibilités, sans contrainte de lieu ou d'horaires fixes.



DES CONTENUS CONCRETS, DIRECTEMENT APPLICABLES

Les modules sont conçus pour être **utiles en situation de travail**. Pas de théorie éloignée de la réalité : chaque notion abordée a un objectif clair et peut être mise en pratique dans le quotidien professionnel.



La formation se déroule **100 % en ligne**, à un rythme régulier, en parallèle de votre activité en entreprise. Elle est organisée de manière progressive pour permettre une montée en compétences continue et adaptée à votre poste.

UN APPRENTISSAGE SEMAINE APRÈS SEMAINE

Chaque semaine, de nouveaux modules de formation sont accessibles sur la plateforme de formation. Ces modules alternent apports théoriques, activités interactives et mises en application concrètes.

Comment se déroule la formation chez REROLL ?

DES ÉVALUATIONS RÉGULIÈRES POUR SUIVRE VOTRE PROGRESSION

Vous êtes évalué tout au long de l'année de plusieurs façons :



Par des quizz ou études de cas intégrés dans les modules en ligne.



Par des évaluations en situation de travail, réalisées par votre maître d'apprentissage, selon les compétences observées en entreprise.



Par la construction progressive de votre dossier professionnel, qui servira de base à l'examen final. Ce dossier est préparé avec l'aide de l'équipe pédagogique REROLL.

Charte informatique

Utilisation des outils numériques REROLL

Dans le cadre de la formation à distance proposée par REROLL, chaque apprenant utilise des outils numériques accessibles via une plateforme dédiée. L'utilisation de cette plateforme implique des engagements de la part de l'apprenant et du centre de formation, dans le respect des règles de sécurité, de confidentialité, et de bon usage.

1. Droits et obligations des utilisateurs

L'accès à la plateforme pédagogique est strictement personnel. Chaque apprenant s'engage à ne pas divulguer ses identifiants de connexion et à veiller à sécuriser l'accès à ses appareils, notamment en utilisant des mots de passe fiables et en verrouillant ses sessions lorsqu'il s'absente. Le compte utilisateur, individuel et personnel, ne doit en aucun cas être laissé accessible à un tiers.

L'utilisateur est pleinement responsable de l'utilisation qui est faite de son compte personnel. Toute action réalisée depuis son identifiant, qu'il s'agisse d'un message, d'un fichier envoyé ou d'un contenu publié, est réputée avoir été faite par lui. Il lui appartient donc de protéger l'accès à ses appareils et de ne jamais transmettre ses identifiants à un tiers. En cas de suspicion d'usage frauduleux, l'utilisateur doit alerter immédiatement l'équipe pédagogique afin que les mesures nécessaires soient prises.

L'utilisateur est tenu de respecter des règles élémentaires de sécurité informatique, notamment en maintenant son matériel à jour, en évitant l'installation de logiciels non sécurisés et en signalant sans délai toute anomalie ou comportement suspect constaté sur la plateforme. Par ailleurs, l'ensemble des contenus diffusés dans le cadre de la formation (supports de cours, vidéos, textes, schémas,

cas pratiques, évaluations) est protégé par la législation sur la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de reproduire, de modifier ou de diffuser ces contenus à des fins personnelles, commerciales ou extérieures au cadre de la formation. Leur usage est réservé à l'apprenant et limité à son parcours pédagogique.

L'usage des outils de communication mis à disposition (espaces de messagerie, forums, commentaires, etc.) doit se faire dans un esprit de respect mutuel. Les propos injurieux, discriminatoires, violents ou contraires à la loi sont strictement interdits et peuvent conduire à un renvoi de la formation sur décision de l'équipe pédagogique.

L'apprenant est également tenu de respecter la confidentialité des échanges, qu'ils concernent des informations pédagogiques, professionnelles ou personnelles.

Enfin, l'utilisateur doit veiller au respect du droit des personnes : il s'engage à ne pas partager, sans autorisation, des données personnelles concernant d'autres apprenants, des formateurs, des tuteurs ou toute personne intervenant dans le cadre de la formation.

2. Droits et obligations du CFA Reroll

REROLL fournit un accès sécurisé à sa plateforme pédagogique à chaque apprenant inscrit. Ce service inclut un accompagnement en cas de difficulté technique ou pédagogique, et l'engagement d'une assistance réactive en cas de dysfonctionnement.

Le CFA se réserve le droit de contrôler l'utilisation de la plateforme à des fins pédagogiques ou de sécurité. Cela inclut la possibilité de consulter les connexions et activités sur l'espace personnel, dans le strict respect

de la législation. En cas de non-respect des règles énoncées dans cette charte, REROLL se réserve également le droit de suspendre ou de restreindre temporairement l'accès à la plateforme, après en avoir informé l'apprenant.

REROLL s'engage, de son côté, à respecter la réglementation en vigueur, notamment les dispositions du Code de l'éducation, du Code du travail et du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

3. Informatique et libertés

Les données personnelles collectées dans le cadre de la formation sont exclusivement utilisées pour assurer la gestion administrative du dossier de l'apprenant, organiser le suivi pédagogique et accompagner la progression dans le parcours de formation. Elles peuvent également être utilisées de manière anonymisée à des fins statistiques dans le cadre de l'amélioration continue de nos services.

Ces données sont conservées pendant la durée légale requise, soit jusqu'à cinq ans après la fin de la formation. Elles ne sont jamais revendues, cédées ou utilisées à des fins commerciales. Leur accès est strictement réservé aux membres de l'équipe pédagogique et administrative de REROLL, ainsi qu'aux autorités habilitées dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque apprenant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression et de limitation du traitement de ses données. L'exercice de ces droits peut être demandé à tout moment en contactant l'équipe pédagogique aux adresses mentionnées dans l'organigramme.

Règlement intérieur

1. Objet du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement applicables à tous les apprenants du CFA REROLL dans le cadre de leur parcours de formation. Il précise les droits et obligations de chacun afin de garantir un climat de travail sérieux, respectueux et favorable à la réussite de tous.

2. Champ d'application

Ce règlement s'applique à tous les apprenants inscrits dans une formation dispensée par REROLL, qu'ils soient en contrat d'apprentissage, en CDI-Apprentissage ou dans un autre cadre conventionné. Il concerne l'ensemble des activités pédagogiques, y compris les temps de formation à distance, les échanges avec les formateurs, les évaluations et l'utilisation des outils mis à disposition.

3. Accès à la formation et connexion à la plateforme

Chaque apprenant dispose d'un accès personnel et sécurisé à la plateforme de formation. Il est tenu de se connecter régulièrement pour suivre les modules, réaliser les activités demandées et participer aux échanges avec l'équipe pédagogique. Les identifiants sont personnels et confidentiels, et tout usage frauduleux engage la responsabilité de l'apprenant.

4. Comportement et engagement de l'apprenant

Chaque apprenant s'engage à adopter une attitude professionnelle tout au long de sa formation, y compris à distance. Il veille à utiliser un langage respectueux, à respecter les horaires convenus avec son employeur et l'équipe pédagogique, et à accomplir les activités de formation avec sérieux. Les propos diffamatoires, discriminatoires ou inappropriés sont strictement interdits.

5. Assiduité et participation

L'assiduité est un critère essentiel de la réussite en formation. L'apprenant doit respecter le rythme hebdomadaire de progression prévu, réaliser les modules dans les délais impartis, et participer aux entretiens et évaluations programmés. Toute absence ou retard doit être justifié dans les plus brefs délais. Des absences injustifiées ou une non-participation prolongée peuvent entraîner une alerte pédagogique, voire une rupture du contrat.

6. Évaluation et progression pédagogique

La formation est structurée en modules hebdomadaires comportant des évaluations intermédiaires (quiz, études de cas) et des évaluations en situation de travail, réalisées

par le maître d'apprentissage. L'apprenant participe également à la constitution de son dossier professionnel, nécessaire à la validation du titre. La régularité dans le suivi et la qualité des productions sont prises en compte dans la validation de la formation.

7. Utilisation des outils numériques

L'ensemble des contenus pédagogiques et des outils numériques mis à disposition par REROLL est protégé par le droit de la propriété intellectuelle. L'apprenant s'engage à utiliser ces ressources exclusivement dans le cadre de sa formation, à ne pas les diffuser, reproduire ou partager à des tiers. Il veille également à utiliser ses propres équipements de manière sécurisée, à protéger ses données d'accès et à respecter la charte informatique.

8. Respect de la confidentialité et de la sécurité

Les échanges entre apprenants, formateurs et entreprises doivent être respectueux de la vie privée et de la confidentialité des données partagées. Toute utilisation non autorisée d'informations personnelles, professionnelles ou sensibles pourra faire l'objet de sanctions. L'apprenant est tenu responsable de toute activité réalisée via son compte personnel.

9. Sanctions en cas de manquement

Tout comportement contraire aux dispositions du présent règlement peut entraîner des sanctions graduées, allant de l'avertissement à la suspension temporaire d'accès à la plateforme, voire l'exclusion du dispositif de formation. Ces sanctions sont

prononcées par la direction du CFA, après échange avec l'apprenant et si besoin avec l'entreprise d'accueil.

10. Sanctions en cas de manquement

En cas de manquement grave ou répété, une procédure disciplinaire peut être engagée. Elle comporte une convocation à un entretien, au cours duquel l'apprenant pourra présenter ses observations. La décision finale pourra inclure une mise en garde, une suspension temporaire ou une exclusion définitive, notifiée par écrit.

11. Entrée en vigueur et consultation

Le présent règlement entre en vigueur à compter de la date d'entrée en formation de l'apprenti. Il est disponible à tout moment sur la plateforme de formation. L'acceptation de ce règlement est obligatoire pour valider l'inscription au sein de REROLL.



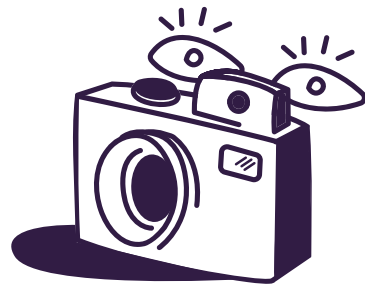
Droit à l'image et autorisation d'utilisation

Conformément à l'article 9 du Code civil, toute personne a un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite. Cela signifie qu'aucune photo ou vidéo dans laquelle une personne est reconnaissable ne peut être utilisée à des fins de communication, de publication ou de diffusion sans son accord exprès.

Dans le cadre des actions de communication de REROLL (site internet, plaquettes, réseaux sociaux, rapports d'activité...), des photographies ou captations vidéo peuvent être réalisées pendant des événements liés à la formation.

Une autorisation écrite préalable sera systématiquement demandée avant toute diffusion d'image. Cette autorisation précisera les supports concernés, les conditions d'utilisation, la durée de validité et le droit de retrait de l'apprenant à tout moment.

L'apprenti(e) reste libre de refuser l'usage de son image, sans que cela n'ait aucune conséquence sur sa participation à la formation.



Signature

Je soussigné(e), /
déclare avoir reçu, lu et compris le livret d'accueil du CFA REROLL.

Je reconnais avoir été informé(e) :

- des conditions d'organisation de la formation à distance et en entreprise
- de mes droits et devoirs en tant qu'apprenti(e)
- des règles relatives à l'usage de la plateforme numérique (charte informatique)
- des modalités d'évaluation et de validation de la formation
- des engagements du centre de formation et de l'entreprise
- des règles énoncées dans le règlement intérieur

Je m'engage à respecter l'ensemble des dispositions présentées dans ce livret.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'apprenti(e) :

.....

Aides et services

utiles pour les apprenants

Addictions

- **Drogues Info Service**
0 800 23 13 13
www.drogues-info-service.fr
- Écoute et orientation pour les usagers ou proches.
- **Alcool Info Service**
0 980 980 930
www.alcool-info-service.fr
- Informations, prévention, accompagnement.
- **Jeu Info Service**
09 74 75 13 13
www.jeu-info-service.fr
- Aide en matière de jeu et de dépendances

Violences / Harcèlement / Protection

- **3919** – Violences conjugales, violences faites aux femmes
- **119** – Allô enfance en danger
- **3018** – Harcèlement en ligne (Net Écoute)
- **17 / 114** – Police Secours, par SMS en cas d'urgence (discrétion)

Santé mentale & prévention du suicide

- **Suicide Ecoute**
<https://www.suicide-ecoute.fr/>
Écoute et soutien pour les personnes en détresse psychologique.
- **3114** – Numéro national de prévention du suicide (gratuit, 24h/24) *Écoute confidentielle par des professionnels*
- **Fil Santé Jeunes – 0 800 235 236**
www.filsantejeunes.com

Pour les 12-25 ans : santé mentale, sexualité, mal-être, addictions...
(*anonyme & gratuit*)

Lutte contre les discriminations et le racisme

- **SOS Racisme**
www.sos-racisme.org
Accompagnement des victimes de racisme et de discrimination.
- **Défenseur des droits - 3928**
<https://www.antidiscriminations.fr/>
Institution indépendante pour signaler toute discrimination.
- **Fondation Le Refuge**
06 31 59 69 50
www.le-refuge.org
Accompagnement des victimes de racisme et de discrimination.

Handicap et accessibilité

- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**
www.mdph.fr

Démarches pour la reconnaissance du handicap, aides, aménagements.

- **APF France Handicap**
www.apf-francehandicap.org
Soutien, accompagnement, défense des droits.
- **Handicap.fr**
www.handicap.fr
Information, actualité, droits

Aides sociales & précarité

- **Croix-Rouge Française**
www.croix-rouge.fr
Aides alimentaires, accompagnement social, vestiaires.
- **Secours Populaire**
www.secourspopulaire.fr
Soutien matériel et social aux personnes en difficulté.
- **CAF / Mission Locale / Pôle Emploi**
Pour toute aide au logement, à la mobilité, à la formation, aux droits sociaux.

**On t'accompagne
à ton rythme,
pour avancer
en confiance**

reroll-formations.com

accompagnement

gratuit

alternance

commerce